

République Française
Département
de la Nièvre

Compte-rendu de la commune de Champvert
séance du 24/03/2016

L' an 2016 et le 24 Mars à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de CHAMPVERT sous la présidence de Monsieur CAILLOT Daniel, Maire.

Présents : M. CAILLOT Daniel, Maire, Mmes : BERNIER Corinne, CHARLOT Céline, OLLIER Françoise, VEILLEROT Michèle, VRAY Stéphanie, WALSZEWski Aurélie, MM : DEBOFFE Christian, GAUCHER Noël, JANKECH Augustin, PETILLOT Jérôme, THOMAS Christian

Absents :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BANSE Serge à M. CAILLOT Daniel

Secrétaire de séance : M. GAUCHER Noël

Date de la convocation : 18/03/2016

2016/001 : Mise à disposition de biens de la Commune de Champvert à la CCSN : Port de La Copine

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, la mise à disposition constitue le régime de droit commun applicable aux transferts de biens et équipements dans le cadre de l'intercommunalité.

L'établissement de coopération initial se substituera de plein droit, à la date de transfert de compétences, à la Collectivité ou au groupement antérieurement compétent.

L'article L1321-2 du Code Général des Collectivités territoriales dispose ainsi que "la collectivité bénéficiaire de la mise à disposition assume l'ensemble des droits et obligations du propriétaire.

- Elle possède tous pouvoirs de gestion
- Elle assure le renouvellement des biens mobiliers
- Elle peut autoriser l'occupation des biens remis
- Elle en perçoit les fruits et produits
- Elle agit en justice au lieu et place du propriétaire

La collectivité bénéficiaire peut procéder à tous travaux de reconstruction, de démolition, de surélévation ou d'addition de constructions propres à assurer le maintien de l'affectation des biens".

L'article L1321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que la remise des biens a lieu à titre gratuit lorsque la collectivité était propriétaire des biens mis à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le transfert des biens nécessaires à l'exercice de ses compétences dans le cadre de l'aménagement du Port de la Copine et la mise à disposition de la Communauté de Communes du Sud Nivernais à titre gratuit, et à compter du 1er janvier 2016, un ensemble comprenant un bassin fluvial et des voies d'accès, cadastré :

* AA 26 pour 9 418m² (port)

* AA 23 pour 293m² (voie d'accès)

* AA 42 pour 53m² (voie d'accès)

Et autorise Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette mise à disposition.

2016/002 : Projet de zonage assainissement eaux usées

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude de schéma directeur d'assainissement a été lancée en 2005.

Cette étude a été complétée en 2015 par des études de faisabilité sur certains secteurs.

En plus des secteurs déjà desservis par l'assainissement collectif (la majorité du Bourg et Bussière) et au vu des solutions techniques et des simulations financières proposées, l'extension de l'assainissement collectif sur des zones non actuellement desservies sur le bourg est envisageable.

Monsieur le Maire propose le zonage assainissement eaux usées suivant :

* assainissement collectif : - le bourg (zones déjà desservies et extensions à venir)
- le hameau de bussière (zone déjà desservie)

* assainissement non collectif : le reste du territoire communal.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de zonage assainissement eaux usées suivant :
- * assainissement collectif : - le bourg (zones déjà desservies et extensions à venir)
 - le hameau de bussière (zone déjà desservie)
- * assainissement non collectif : le reste du territoire communal.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à exécuter toutes les formalités nécessaires à la mise à l'enquête publique du projet de zonage.

2016/003 : Loyers

Monsieur le Trésorier Général nous informe que l'indice de référence du 4ème trimestre 2015 est inférieur à l'indice du 4ème trimestre 2014.

En conséquence, les loyers à percevoir en 2016 seront les mêmes qu'en 2015.

Le Conseil Municipal accepte cette décision à l'unanimité.

2016/004 : Voirie - Etude d'aménagement et de mise en sécurité de la Rue Sombert

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de s'adjoindre les services d'une Assistance à la Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'opération de voirie - étude d'aménagement et de mise en sécurité de la Rue Sombert.

Il propose, compte-tenu du montant présumé de la prestation (inférieur à 25 000,00€ HT de travaux), de confier la mission correspondante au service Nièvre Ingénierie du Conseil départemental de la Nièvre.

Monsieur le Maire présente le projet de convention qui fixe le montant de la prestation à 2 800€ HT pour 40 heures, correspondant à une étude ou une maîtrise d'oeuvre simple.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte de confier une mission d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour l'opération de voirie- étude d'aménagement et de mise en sécurité de la rue Sombert au service Nièvre Ingénierie du Conseil départemental de la Nièvre,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention correspondante qui fixe le montant de la prestation à 2 800€ HT pour 40 heures.

2016/005 : Travaux réseau assainissement du Bourg

Le coût de la première tranche de travaux s'élève à 251 000€ HT;

Le plan de financement suivant a été élaboré :

- Agence de l'eau : 37 600€ soit 40% de 94 000€
- DETR : 100 400€ soit 40% de 251 000€
- Programme Départemental : 47 100€ soit 30% de 157 000€
- Autofinancement : 65 900€ (financé par emprunt)
- TVA : 50 200€

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à démarcher différents organismes bancaires.

2016/006 : Demande de règlement des capitaux décès

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de CNP Assurances concernant le règlement de capitaux dus au titre des contrats d'assurance vie souscrits par Monsieur Jean MASSAT (décédé le 14 février 2016)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le bénéfice des assurances vie.

2016/007 : Approbation nouveau tableau classement des voiries communales

Le Conseil Municipal décide d'approuver :

- L'actualisation du tableau de classement des voies communales
- Le tableau des modifications de linéaires des voies communales comme suit :
- * Ancien linéaire : 14 258m
- * Voies ajoutées :
 - Rue du Port n°4 : 125m
 - Rue du Rio Gaillard n°7 : 130m
 - Rue René Sombert n°8 : 555m
 - Impasse René Sombert n°12 : 280m
 - Rue des Crats n°18 : 300m

Impasse Bel Air n°20 : 50m
Impasse des Marronniers n°21 : 95m
Rue de la Raie n°22 : 685m
Rue des Vignes n°27 : 32m
Rue des Fossés n°28 : 148m
Chemin de Baudienne n°1 : 105m
Chemin de Roche n°3 : 670m
Chemin de la Plante Copin n°19 : 165m
Chemin du Page n°23 : 1100m
Chemin des Morts n°24 : 155m
Chemin de Marcou n°25 : 385m
Chemin du Chêne n°26 : 235m
* Nouveau Linéaire : 20 460m

- Le nouveau tableau de classement dont le linéaire s'établit à 20 460m de voies publiques
- Autorise Monsieur le Maire à le signer

INFORMATIONS DIVERSES

- ***Route de Varioux*** : Pour la sécurité des usagers de cette route, il est prévu d'élaguer une trentaine d'arbres présentant un réel danger.
- ***Mise en accessibilité des bâtiments communaux recevant du public*** : En 2016, nous entreprendrons l'accessibilité de la Mairie et de la Salle des Fêtes.
Pour le financement des travaux, une aide au titre du soutien à l'investissement public local a été sollicitée, une deuxième au titre de la réserve parlementaire a été effectuée auprès de Monsieur Christian PAUL.
- ***Emploi DCE 2015 d'un montant de 8593€*** : Nous continuons en 2016 la rénovation des fenêtres à la salle annexe côté rue et nous remplacerons les portes de la Mairie.
Il restera à réaliser le remplacement des fenêtres du rez de chaussée de la Mairie.
- ***Révisions de contrats*** : Les contrats d'assurance (bâtiments, véhicules et personnel) et les contrats France Télécom sont en cours de renégociation.
Un gain de 500€ par an sur les contrats téléphonie et internet est espéré.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de Monsieur PIVET par lequel il demande qu'un chemin rural à Bussière soit rendu praticable. Il alerte également des dépôts sauvages en limite de sa propriété.
- Corinne BERNIER informe le Conseil des actions menées concernant la recherche d'emplacements disponibles au cimetière et l'implantation éventuelle d'un ossuaire.
- ***Salle des fêtes*** : La commission de sécurité des services incendies de Nevers nous a adressé le compte-rendu de leur visite de contrôle des installations.
Madame Aurélie WALSZEWski et Monsieur Augustin JANKECH feront la synthèse des remarques et prescriptions formulées pour que nous puissions rapidement entreprendre en régie certaine modification.

Le Maire
Daniel CAILLOT